

#### **UNION AFRICAINE**

## **UNIÃO AFRICANA**

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844

website: www. africa-union.org

# **ÉVÉNEMENTS PRÉ-SOMMET**

FORUM DE LA JEUNESSE AFRICAINE 4 - 6 avril 2011 Addis Abeba (Éthiopie)

## FORUM PRÉ-SOMMET DE LA JEUNESSE AFRICAINE

**RECOMMANDATIONS** 

**Nous**, les jeunes du continent africain et de la diaspora, réunis au Forum pré-Sommet de la jeunesse africaine sur le thème "Accélération de l'autonomisation des jeunes pour le développement durable", organisé du 04 au 06 avril 2011 au siège de l'Union africaine (UA), en collaboration avec l'Union panafricaine de la Jeunesse (UPJ), les Conseils nationaux des jeunes (CNJ), les Organisations/Réseaux de la jeunesse et les Africains de la diaspora:

#### Convenons des besoins suivants à satisfaire dans l'immédiat:

- 1. Promouvoir le développement durable et l'autonomisation des jeunes ;
- 2. Privilégier l'éducation et l'emploi des jeunes ;
- 3. Attacher une attention particulière aux jeunes marginalisés, notamment ceux qui sont sans qualifications, déscolarisés, les jeunes en chômage, les jeunes vivant dans les zones rurales, les jeunes vivant avec le Sida, les jeunes handicapés et les jeunes dans les situations de conflit ;
- 4. Reconnaître et répondre aux besoins particuliers des adolescents dans l'action des jeunes ;
- 5. Lutter contre le trafic des êtres humains, l'abus des stupéfiants, l'exclusion sociale, les mariages précoces et forcés, les grossesses non désirables, l'inégalité entre hommes et femmes, la mortalité maternelle, les nouvelles infections au VIH et la xénophobie;
- 6. Privilégier l'éradication de la pauvreté des jeunes, **l'extrême pauvreté des jeunes**, la famine, l'inégalité entre hommes et femmes et la discrimination ;
- 7. Réaffirmer l'importance de nos ressources de base et engager collectivement des actions pour protéger l'environnement et atténuer les effets du changement climatique ;
- 8. Tirer profit de la mondialisation ainsi que des technologies de l'information et de la communication en vue de la réalisation les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
- 9. Promouvoir, respecter et défendre tous les instruments et conventions des droits de l'homme ;
- 10. Enrayer l'effet destructeur de la participation des jeunes dans les conflits et l'utilisation des enfants soldats et adopter l'engagement pragmatique et complémentaire des jeunes dans la prévention, la résolution des conflits et la réconciliation.

### Nous engageons à:

- 1. Promouvoir le développement et l'autonomisation des jeunes et contribuer à la réalisation des OMD, à la mise en œuvre du NEPAD et du Plan d'Action pour la Décennie des Jeunes en Afrique;
- 2. Participer activement aux processus de développement aux niveaux continental, régional et national ;
- Combattre les inégalités entre hommes et femmes, la violence sexospécifique, le trafic des êtres humains, le paludisme, le VIH, les maladies sexuellement transmissibles et la tuberculose, la mortalité maternelle et la discrimination des groupes marginalisés;
- 4. Vivre et promouvoir des modes de vie responsables et sains ;
- 5. Protéger nos ressources naturelles de base et entreprendre collectivement des actions pour protéger l'environnement, atténuer et adapter l'impact du changement climatique.

### Invitons les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à:

- 1. Signer, ratifier, adopter et mettre en œuvre la Charte africaine de la Jeunesse ;
- 2. Mettre en place ou renforcer les mécanismes susceptibles de faciliter et de vulgariser la participation active et effective des jeunes au développement et à la mise en œuvre des plans globaux et nationaux tels que les OMD et le PRSP;
- 3. Créer le « Fonds des jeunes » pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la Décennie des jeunes et le Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine et promouvoir ainsi l'esprit d'entreprise et d'innovation chez les jeunes ;
- 4. Accorder une très grande importance à la prévention de nouvelles infections chez les jeunes adolescents ;
- 5. Inviter le Président de la Commission de l'UA à créer une Direction des affaires de développement des jeunes à l'UA;
- 6. Privilégier l'éducation innovatrice et de qualité (formelle et informelle) tels que les stages, les programmes de volontariat et d'apprentissage en ligne pour l'acquisition de connaissances, d'aptitudes personnelles et sociales, de techniques de subsistance, d'esprit d'entreprise et faciliter la participation des jeunes de la diaspora;

- 7. Créer un ministère exclusivement réservé au développement des jeunes dans tous les États membres;
- 8. Réaffirmer que l'Union panafricaine de la jeunesse et ses structures régionales bénéficient du statut des institutions spécialisées de l'UA aux niveaux continental, régional et national et auprès de la diaspora ;
- 9. Préconiser la création d'une agence onusienne des jeunes ;
- 10. Mettre en œuvre la résolution invitant les Etats membres à inclure les jeunes dans les délégations officielles pour les réunions importantes de l'UA et de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que dans les activités connexes ;
- 11. Renforcer la capacité technique des ministères par le recrutement et l'emploi de jeunes professionnels :
- 12. Renforcer la capacité des jeunes travaillant dans les ministères afin que les questions des jeunes soient intégrées dans la programmation ;
- 13. Adopter des politiques économiques et d'entreprise pour créer et garantir un environnement propice à l'investissement du secteur privé dans le développement des jeunes ;
- 14. Faciliter la participation des jeunes de la diaspora et des jeunes rapatriés ayant des compétences spécifiques et l'expérience dans le processus éducatif ;
- 15. Privilégier et renforcer les systèmes de santé pour améliorer l'accès des jeunes aux services de soins de santé et à l'information sur la santé sexuelle et génésique, y compris les maladies sexuellement transmissibles, le VIH et le Sida :
- 16. Honorer l'engagement à la Déclaration d'Abuja + 15 de consacrer au moins 15% du budget national à la santé ;
- 17. **Elaborer** des programmes de lutte contre la discrimination et la marginalisation, le trafic des êtres humains et l'exploitation des réfugiés, des déplacés internes et des jeunes exposés à plus de risques ;
- 18. Signer, ratifier, adopter et mettre en œuvre tous les traités et conventions sur le changement climatique et l'environnement durables.
- 19. Passer de l'économie grise à l'économie verte basée sur les emplois verts et les énergies renouvelables (COP+17 et Rio+20)
- 20. Institutionnaliser le Rapport annuel sur la situation de la jeunesse aux niveaux national et régional.

#### Invitons la Commission de l'Union africaine à:

- Collaborer avec les gouvernements, les institutions non gouvernementales et les partenaires au développement en vue de la mise en œuvre effective de la Charte africaine de la jeunesse;
- 2. Coordonner les efforts de tous les gouvernements africains dans la mise en œuvre de la Charte par des outils normalisés, des indicateurs et des mécanismes d'intégration des questions des jeunes pour suivre de près le progrès en vue des objectifs de développement (assurer la disponibilité des données comparatives sur les jeunes pour le plaidoyer et la programmation);
- Utiliser le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et l'Agence du NEPAD pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse;
- 4. Suivre de près la mise en œuvre de la Charte africaine de la Jeunesse et le Plan d'action pour la décennie ;
- 5. Publier un rapport intérimaire sur l'état de la mise en œuvre à chaque Sommet des chefs d'État et de gouvernement ;
- 6. Mettre au point des stratégies pour le renforcement du Partenariat public-privé (PPP);
- 7. Élargir le mandat de l'Union panafricaine de la jeunesse pour inclure les jeunes de la diaspora africaine.

#### Invitons l'Union panafricaine de la jeunesse à:

- 1. Vulgariser et contrôler la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse ;
- 2. Élaborer des cadres institutionnels pour les Conseils nationaux des jeunes ;
- 3. Faciliter et coordonner la création des conseils nationaux des jeunes et des institutions pour les jeunes de la diaspora :
- 4. Préconiser l'intégration du développement des jeunes et de leur autonomisation dans toutes les initiatives.

#### Invitons les Conseils nationaux des jeunes à:

1. Servir d'organisme national mère pour les organisations aux services et dirigées par les jeunes ;

- 2. Mobiliser les jeunes à participer aux processus de prise de décisions au niveau national ;
- 3. Promouvoir l'unité de toutes les organisations dirigées par les jeunes et servant les jeunes ;
- 4. Établir et officialiser les relations avec les institutions régionales des jeunes de la diaspora ;
- 5. Vulgariser, faire campagne, mettre en œuvre et suivre la ratification de la Charte de la jeunesse africaine.

#### Invitons le secteur privé à :

- 1. S'associer aux gouvernements pour appuyer les interventions en faveur du développement des jeunes ;
- 2. Accorder la priorité aux questions de développement des jeunes comme étant sa responsabilité sociale des entreprises, y compris la réduction de l'empreinte carbone;
- 3. **Soutenir** les initiatives de micro-financement des jeunes et de développement des compétences entrepreneuriales des jeunes.

#### Invitons en outre les parlementaires à :

- 1. Légiférer en faveur du développement des jeunes en s'inspirant de la Charte africaine de la jeunesse, des lois et politiques nationales en faveur des jeunes ;
- 2. Promulguer des lois pour renforcer la participation des jeunes à tous les processus politiques, y compris les parlements;
- 3. **Promulguer des lois** en faveur des jeunes sur la discrimination, la marginalisation, le trafic des êtres humains, l'exploitation des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que des jeunes les plus vulnérables.

## En appelons à la société civile pour qu'elle :

- 1. S'associe à la Commission de l'Union africaine, aux gouvernements, à l'Union panafricaine de la jeunesse et aux Conseils nationaux des jeunes dans la prestation de services en faveur des jeunes ;
- Harmonise et intègre les programmes de l'Union panafricaine de la jeunesse, des Conseils nationaux des jeunes et des organisations dirigées par les jeunes dans leurs activités aux niveaux continental, régional et national;

- 3. Renforce les organisations des jeunes pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse;
- 4. Vulgariser la Charte africaine de la jeunesse et produire un rapport sur sa mise en œuvre;
- 5. Renforcer l'obligation de rendre compte par un code de conduite standard.

#### En appelons aux organisations et aux réseaux dirigés par les jeunes pour qu'ils :

- 1. Assurent le plaidoyer en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse ;
- 2. Œuvrent à la sensibilisation et à une compréhension accrue de la Charte africaine de la jeunesse parmi les jeunes dans les pays ;
- 3. Mobilisent et encouragent les organisations des jeunes dans les pays à participer aux activités des Conseils nationaux de la jeunesse de leurs pays.

## Exhortons les partenaires au développement à :

- 1. Fournir l'assistance technique et financière nécessaire à la Commission de l'Union africaine, à l'Union panafricaine des jeunes (UPJ), aux gouvernements, aux Conseils nationaux des jeunes (CNJ), aux ONG, notamment les organisations des jeunes, pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse ;
- 2. Renforcer les capacités de la Commission de l'UA, de l'UPJ, des CNJ, des organisations des jeunes et des ministères en charge de la jeunesse;
- 3. Soutenir la Commission de l'UA, les gouvernements, l'UPJ, les CNJ, les ONG dans la mise en œuvre des programmes de développement et d'autonomisation des jeunes et allouer des ressources spécifiques aux programmes de développement des jeunes au niveau national.